



SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00531

CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LA FOUILLOUSE – AVENANT N°1 CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DES COMMUNES DE FONTANES – SAINT-HEAND – AVENANT N°2

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 104

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 119

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,

Le 13 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211202-D20210053110

DATE D’AFFICHAGE :13 décembre 2021

M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LA FOUILLOUSE – AVENANT N°1 CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DES COMMUNES DE FONTANES – SAINT-HEAND – AVENANT N°2

La gestion du service d'eau potable de la commune de La Fouillouse est déléguée à la société VEOLIA – Compagnie Générale des Eaux dans le cadre d'un contrat d'une durée de 4 ans ayant pris effet le 1^{er} janvier 2021.

La gestion du service d'eau potable de la commune de Saint-Héand est déléguée à la société AQUALTER dans le cadre d'un contrat d'une durée de 4 ans et 9 mois ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018.

Le service de La Fouillouse assure une livraison d'eau potable en gros au service de Saint-Héand pour alimenter 11 usagers du hameau de Monichard.

Cet échange d'eau résulte de l'organisation des services mise en place avant le transfert de la compétence eau potable à la Métropole le 1^{er} janvier 2016.

Afin de rationaliser et simplifier l'organisation du service, il apparaît souhaitable de transférer les infrastructures (1 072 m de réseau) et la gestion des usagers du hameau de Monichard sur le service de La Fouillouse.

Ce transfert impose :

- Un avenant au contrat de délégation du service de La Fouillouse pour étendre le périmètre délégué au hameau de Monichard,
- Un avenant au contrat de délégation du service de Fontanes – Saint-Héand pour retirer les infrastructures du hameau de Monichard du périmètre concédé.

Du fait de leur modicité, les évolutions apportées sont sans impact sur l'économie générale des contrats susvisés et ne conduisent pas à une modification de la rémunération des délégataires.

Aussi :

- Vu les articles L.1410-1 et suivants et R.1410-1 et suivants, les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de La Fouillouse en vigueur,

- Vu le contrat de délégation par affermage du service public de production et de distribution d'eau potable de Fontanes – Saint-Héand en vigueur,
- Vu le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable de La Fouillouse, en annexe à la présente délibération,
- Vu le projet d'avenant N°2 au contrat de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable de Fontanes – Saint-Héand, en annexe à la présente délibération,
- Vu l'exposé des motifs,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°1 au contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable de la commune de La Fouillouse,**
- **approuve la passation d'un avenant n°2 au contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable des communes de Fontanes – Saint-Héand,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les avenants annexés à la présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU